

HARO SUR LES ADMINISTRATIONS CENTRALES !

On savait depuis l'année dernière que le gouvernement entendait retoucher profondément l'organisation des services de l'Etat, et que viendrait rapidement une autre salve.

Si l'année 2018 s'est terminée sans nouveauté en la matière (mouvement des gilets jaunes et « grand débat » obligent), cette année 2019 s'annonce l'année de tous les dangers pour les services publics, leurs missions et leurs agents.

Ce fut d'abord la remise en route de l'élaboration de la loi de réforme de la Fonction Publique, qui s'en prend aux fonctionnaires, à leur statut et à leurs droits (en cours d'examen au Parlement), puis sont apparus deux projets de circulaires du PM, présentés aux préfets le 14 Mai, ainsi, paraît-il, qu'aux chefs de service Cohésion sociale. Bien sûr, ce sont des circulaires « blanches », non signées, mais tellement ressemblantes aux pires hypothèses évoquées dans les circulaires de Juillet que l'on ne peut douter un seul instant qu'elles représentent assez fidèlement la pensée de Maignon.

Voici donc, ci-dessous, ce que l'on a pu comprendre du projet de circulaire de « transformation des administrations centrales », chapitre par chapitre, et qui nous fait nous poser la question : y a-t-il toujours une place pour les administrations centrales (AC) dans l'administration macronienne ?

RENFORCER L'EFFICACITE DES ADMINISTRATIONS CENTRALES ?

Quand le PM parle de renforcer l'efficacité des AC, il entend d'abord faire coller celles-ci aux plans de transformation ministériels, dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat. Il s'agit surtout de diminuer l'activité fondamentale des AC, comme la production normative, l'exercice de la tutelle sur les services déconcentrés, pour tourner celles-ci vers... leur nombril, à savoir ces plans de transformation ministériels, comme si les ministères devaient en élaborer en permanence. Si, théoriquement, la chasse aux échelons hiérarchiques superflus et aux doublons peut s'entendre, il y a fort à parier que cela se traduira en fait par la perte, pour les directions « métier », de leurs compétences pointues ou spécifiques, par exemple en matière de politiques interministérielles sensibles, pour les remplacer par des « managers » et autres directeurs de projet, recrutés plus facilement sur le marché du travail. Pour le PM, il faut simplifier le paysage administratif en réduisant le nombre d'instances et de commissions rattachées aux AC (les fameux « comités Théodule » du Général de Gaulle). Certes, cela peut sembler pertinent, mais il est plutôt gonflé de reprocher à ces dernières d'avoir trop d'agences et d'opérateurs (1200), quand ce sont tous les gouvernements successifs depuis 20 ans qui externalisent des missions existantes ou en confient de nouvelles à de nouvelles agences ou opérateurs créés pour l'occasion. En effet, on estime plus justifié d'augmenter des crédits d'intervention que des crédits de fonctionnement, servant à payer des traitements, surtout que l'on peut les réduire tous les ans facilement ! On notera au passage que la configuration de certains services, par exemple l'INTEFP (qui atteint à peine la centaine d'agents), ou le Centre Inffo, fragilise ces derniers puisque le maintien des structures < 100 agents doit être justifié systématiquement.

RAPPROCHER LES ADMINISTRATIONS DES CITOYENS ET DES TERRITOIRES ?

Le PM a entendu les gilets jaunes, il veut rapprocher les administrations des citoyens et des territoires (!), et, pour cela, il a une recette-miracle : il faut dé-lo-ca-li-ser en région. Pourquoi pas ? Mais cela peut s'avérer un simple gadget, si tous les aspects n'en ont pas été étudiés en anticipation : comment ne pas bouleverser la vie de dizaines

d'agents publics d'île de France, comment ne pas perdre de compétences rares, comment faire qu'une telle décision ait du sens au regard des Missions et du territoire concerné. Mais l'on voit bien que la circulaire cherche surtout à marquer les esprits : elle enjoint les ministres de faire 2 propositions de délocalisation d'ici le 15 juin.

Autre recette, il convient de davantage associer les services déconcentrés à l'élaboration de la norme. On ne peut qu'être d'accord, mais cela n'a rien de nouveau. Il est vrai qu'au ministère ça ne se pratique plus beaucoup, on a quelque peu oublié les bonnes pratiques de certains bureaux de la DRT ou de la DGEFP d'il y a quelques années. Chiche que ces consultations renaissent, mais alors vraiment, pas pour la galerie, et en tenant compte des remontées, même quand cela contrarie les intentions initiales du cabinet ! Nul doute que les agents sont susceptibles d'y veiller.

ALLER LE PLUS LOIN POSSIBLE EN MATIERE DE DECONCENTRATION

Le PM demande des propositions très ambitieuses pour « aller le plus loin possible » en matière de déconcentration. Ce qui veut dire, plus de décisions administratives individuelles prises en AC. Pourtant, dans notre ministère, on sait que pratiquement toutes ces décisions sont prises au niveau local (UR ou UD Direccte), donc, a priori, cela semble sans objet chez nous, ou alors, cela viserait-il les décisions sur recours hiérarchique ? Absurde ! Ou alors les décisions concernant plusieurs établissements situés dans plusieurs régions ? Il faudra quand même toujours assurer une coordination et une consolidation, alors, quid ?

Le travail interministériel a l'air de beaucoup préoccuper le PM, qui veut ne plus avoir à arbitrer les désaccords entre ministères, ou seulement à la marge. Soyez raisonnables les ministres ! semble-t-il dire. Nicolas Hulot, de sa retraite actuelle, appréciera !

LES CIRCULAIRES ? CIRCULEZ, IL N'Y A RIEN A VOIR

Le PM veut encadrer et revoir l'usage des circulaires. Il est vrai que certaines circulaires peuvent sembler redondantes par rapport aux textes législatifs ou réglementaires qu'elles commentent longuement, les rédacteurs étant coincés entre un texte tiède, qui ne prend pas les moyens de ses ambitions et des services déconcentrés qui souhaiteraient plus et mieux, dans ce cas mieux vaut un bon « Questions-réponses » élaboré avec les services déconcentrés. Mais ce ne sont pas forcément celles-là que vise E. Philippe, il s'agit, en fait, de diminuer le nombre de circulaires pour donner les pleins pouvoirs aux préfets de département, que ce soit en matière d'organisation et de fonctionnement des services ou en matière de commentaires et d'interprétation de la norme, dans ce dernier cas, elles doivent être remplacées par la mise à disposition de documentation sur internet (!). Ceci est très grave : les politiques ministérielles sont ainsi réinterprétées par les préfets, à l'aune des enjeux locaux administratifs (besoins, intérêt pour la thématique, influence d'autres missions et politico-économiques (pressions d'élus, d'associations, d'entreprises, des organisations patronales). Le sens d'une politique ministérielle, les enjeux de fond, les leçons des expériences passées n'ont plus à être explicitées par des circulaires, que seule l'AC est en mesure d'écrire, c'est chaque préfet qui élabore sa doctrine de mise en œuvre des textes.

Evidemment ce changement n'est pas anodin, il porte la mort annoncée des principes d'égalité des citoyens et des territoires devant la loi. Au surplus, pour le Ministère du travail, que l'autre projet de circulaire du PM promet au démembrement, par la transformation de ses services départementaux en DDI (directions départementales interministérielles sous la coupe des préfets), et vu l'importance des politiques que nos services mettent en œuvre pour nos concitoyens les plus faibles (salariés, précaires, demandeurs d'emploi), dans des contextes souvent conflictuels, on voit clairement que cette nouvelle répartition des responsabilités va causer bien des dégâts.

Ces projets de circulaires (AC et SD) induisent des changements majeurs dans les services publics français. On y retrouve, comme fil rouge, l'obsession gouvernementale pour les suppressions d'emplois de fonctionnaires, au nom de la sacro-sainte baisse des dépenses publiques, alors que le travail des agents publics est d'abord une production et un investissement au service de la cohésion sociale de la nation. Mais on y voit aussi la volonté de casser les principes d'égalité de traitement, de respect des compétences et des cultures professionnelles, sans aucun souci des effets produits sur les agents et sur le service rendu au public.

La FSU Snutefe ne peut, dans ces conditions, qu'appeler les agents de notre ministère à en discuter collectivement, à analyser ces textes, comme le projet de loi de « réforme » de la Fonction Publique, et à s'emparer des modalités d'action proposées par l'intersyndicale, en particulier la grève nationale le 26 Juin, pour l'anniversaire de l'OIT, afin de tenter de stopper ce naufrage annoncé.

Paris, le 29 Mai 2019